



LA NATURE A GERZAT,
MARAIS ET ESPACES BOCAGERS DE LIMAGNE

Zoom sur les propriétés publiques

LE PARTENARIAT

CEN AUVERGNE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de leur territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier) ; Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région. Autres propriétés publiques ou parapubliques : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI ...

QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)

Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

LES «CŒURS DE NATURE »

Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat),
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB),
- Sites classés,
- Sites du CEN Auvergne
- Espace de mobilité optimale du SAGE Allier aval

Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits,
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique,
- Bien UNESCO « Chaîne des puys-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité...
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes** (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

Les espaces de nature "ordinaire"

Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu connus spécifiquement...

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autres des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides (données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »

* Espèces prioritaires :

- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

** Forêts présumées anciennes: cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne



La rivière le Bédat traverse Gerzat d'Ouest en Est et a trois visages sur la commune : traversant des espaces bocagers (photo), enterrée dans l'espace urbain (centre de la commune) et très rectifiée et encaissée dans le secteur de grande culture à l'Est.



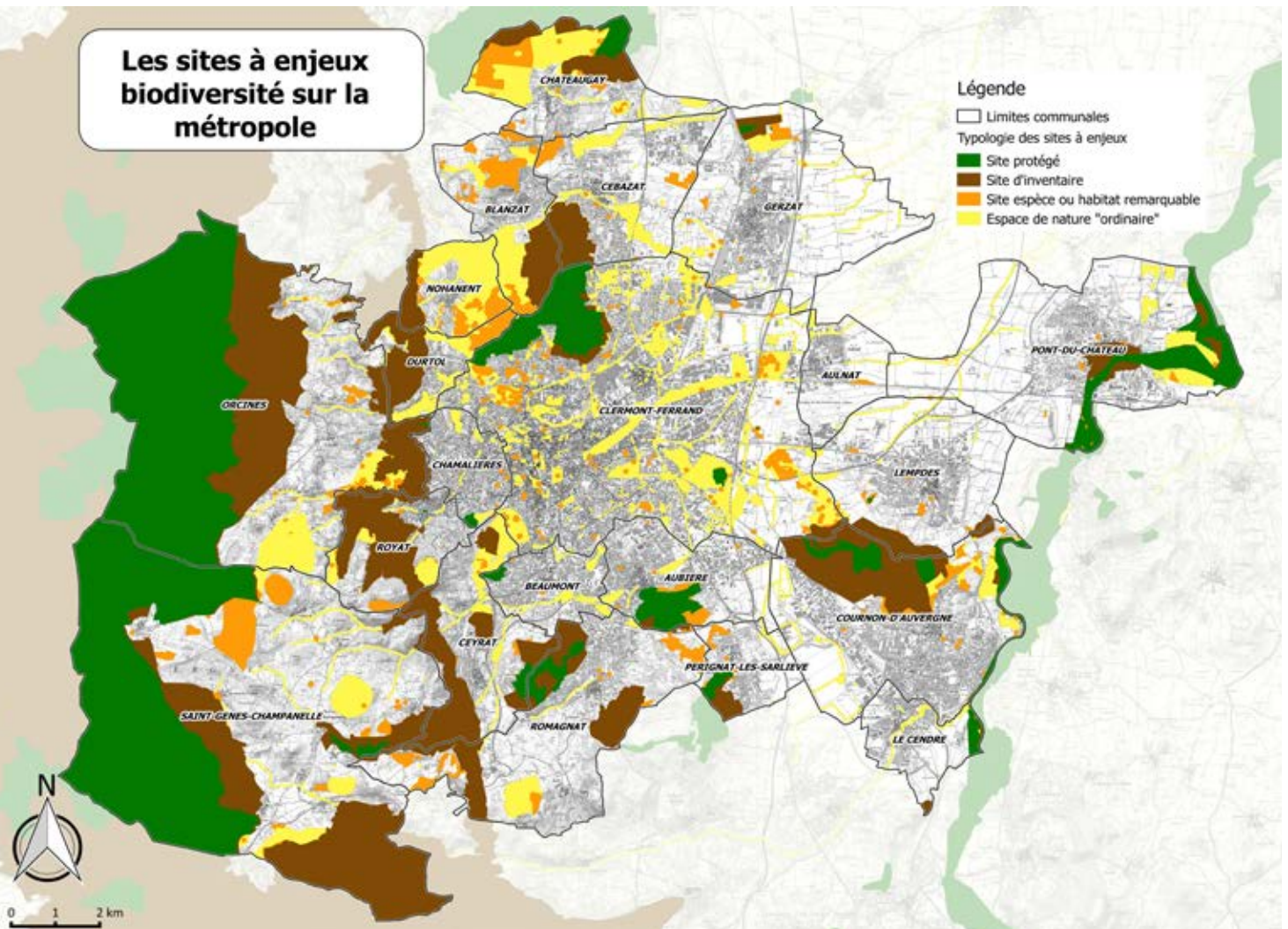
Quelques vergers subsistent sur la commune, ainsi que des fruitiers remarquables isolés, dont cet abricotier de la variété « Blanc d'auvergne four ».



Le marais de Fosseville-Lambre est un îlot de biodiversité au sein des grandes cultures. Il abrite des espèces typiques des marais dont la **Libellule déprimée** et le **Bruant des roseaux**.



Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole



Sites à enjeux biodiversité sur la commune de Gerzat

▭ Limites communales

Typologie des sites à enjeux

■ Site protégé

■ Site d'inventaire

■ Site d'espèce ou d'habitat remarquable

■ Espace de nature ordinaire

Parcelles

■ Propriétés Ville de Gerzat

■ Propriétés Ville de Clermont Ferrand

■ Propriétés Epsmaf

■ Propriétés Clermont Auvergne Métropole

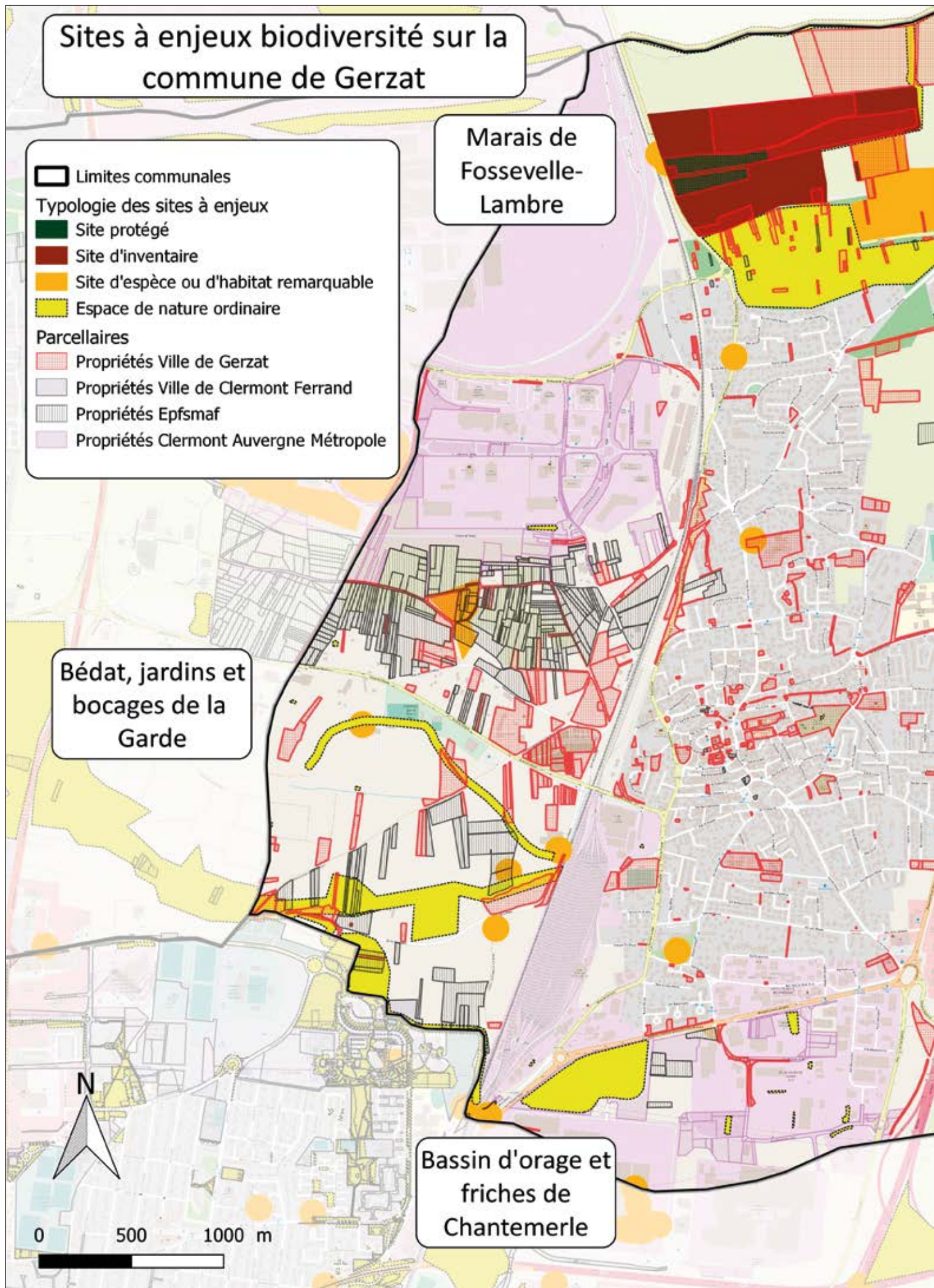
Marais de Fosseville-Lambre

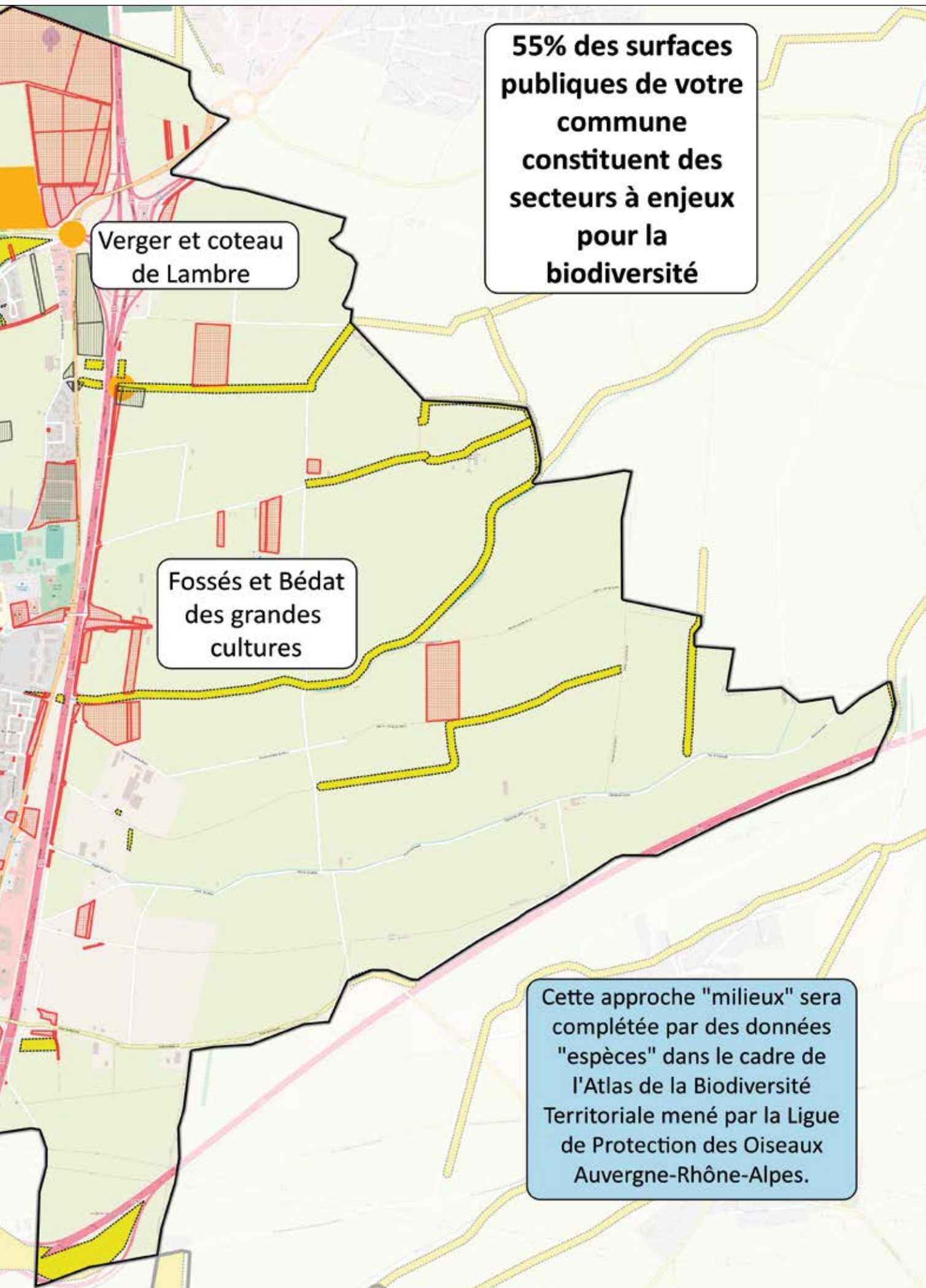
Bédât, jardins et bocages de la Garde

Bassin d'orage et friches de Chantemerle

N

0 500 1000 m





**55% des surfaces
publiques de votre
commune
constituent des
secteurs à enjeux
pour la
biodiversité**

**Verger et coteau
de Lambre**

**Fossés et Bédats
des grandes
cultures**

Cette approche "milieux" sera complétée par des données "espèces" dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale mené par la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.



Les grands secteurs emblématiques de la commune

Bocages et jardins

[ENJEUX]

Au sud-ouest de la commune subsiste un ensemble de campagne bocagère et de jardins le long de la rivière Bédât, sur 200 ha, et en continuité avec des milieux similaires sur Cébazat. Une grande partie de ces espaces a été « grignotée » par des aménagements collectifs et par le Parc Logistique Clermont Métropole.

Ce secteur ne présente pas de milieux naturels remarquables mais a un rôle multiple écologique (zone relais et de de refuge), agricole et de cadre de vie. De nombreux chemins permettent aux riverains de bénéficier de cette nature de proximité.



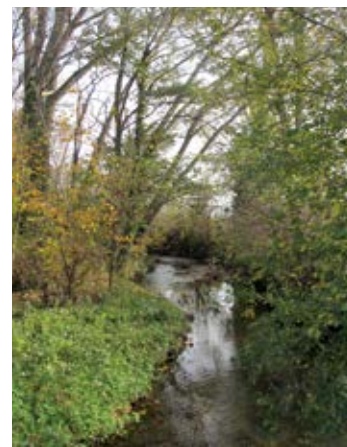
Prairie humide de la Garde, le long du Bédât.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La Commune de Gerzat est propriétaire de plusieurs parcelles à la Garde, ainsi que l'EPF Smaf, pour environ 50 ha (25% du site). Ces parcelles sont assez morcelées et rendent difficile une gestion ambitieuse. Cependant, sur ses parcelles la Commune peut définir des modes de gestion durable.

2/ Classer au PLU des secteurs de corridors pour maintenir ce paysage typique et la transition paysagère entre les communes.



3/ Préserver voire restaurer des berges du Bédât avec la Métropole.

4/ Soutenir un inventaire des arbres remarquables et du patrimoine fruitier.

5/ Sensibiliser les particuliers à la gestion écologique des jardins ; organiser des chantiers de nettoyage.

Bassin d'orage et friches urbaines

[ENJEUX]

Le secteur de Chantemerle conserve quelques friches au sein des entreprises et bâtiments commerciaux. Le bassin d'orage géré par la Métropole offre un espace naturel de 14 ha aux limites sud de la commune.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Travailler avec la Métropole pour valoriser et gérer durablement le bassin d'orage de Chantemerle : aménagement écologique, liaison piétonne avec le bourg...

2/ Sensibiliser les entreprises à gérer durablement leur friche et espaces verts.



Le Crapaud alyte accoucheur se reproduit dans le bassin d'orage de Chantemerle.

Marais de Fossevelle-Lambre



[ENJEUX]

Il s'agit de la plus grande relique palustre de ce secteur de Limagne et également une des zones humides les plus remarquables de la Métropole Clermontoise (qui comporte peu de tels milieux).

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La Commune de Gerzat est propriétaire de plus de la moitié des parcelles de ce secteur et principalement du cœur du marais. Elle travaille depuis de nombreuses années avec la LPO pour préserver et valoriser ce site, et a passé le relais à la Métropole pour la gestion de cet Espace Naturel Sensible depuis 2019 dans le cadre des nouvelles compétences métropolitaines. Le travail de préservation de ce site doit être poursuivi.

2/ Valoriser le patrimoine aquatique et humide avec la Métropole : mise en réseau marais-Bédât-prairies humides-roselières-bassin d'orage.

Coteau et verger de Lambre

[ENJEUX]



Le verger communal de Lambre est un îlot de nature cultivée au sein des grands cultures.

Le coteau de Lambre est dans le paysage le précurseur des coteaux de Mirabel et la dernière butte naturelle de la commune. Elle fait office d'îlot de nature face à la pression urbaine périphérique.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La Commune de Gerzat est propriétaire de plusieurs parcelles, pour environ 7 ha (8% de ce secteur). Sur ses parcelles la Commune peut définir des modes de gestion durable. Sur le coteau sec de Lambre, des îlots de biodiversité pourraient être préservés en laissant évoluer librement les broussailles.

2/ Sensibiliser les particuliers à la gestion écologique des vergers.

Bédât et fossés des grands cultures

[ENJEUX]



Les fossés colonisés par les roseaux dans le petit marais sont des linéaires naturels de refuge au sein des grandes cultures.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La Commune est propriétaire de quelques parcelles sur 28,5 ha. Sur ses parcelles la Commune peut définir des modes de gestion durable.

2/ Agir pour la trame verte : soutenir la plantation de haies et de petits bosquets.

- Association loi 1901 à but non lucratif
- 1 équipe professionnelle
- 1 réseau d'adhérents et de bénévoles
- Intégration dans le réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels

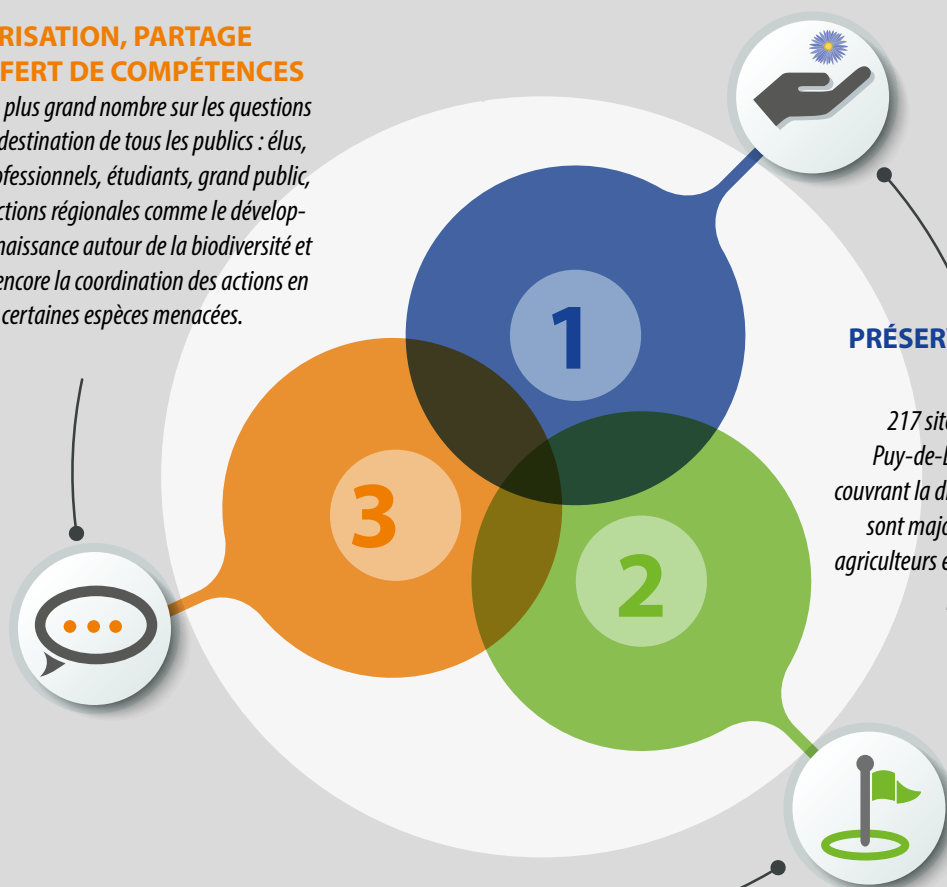
30 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

autour de trois axes



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées.



PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

217 sites, plus de 1600 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets
Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr
www.cen-auvergne.fr

